

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02649

Numéro SIREN : 812 835 817

Nom ou dénomination : LS9

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2024 sous le numéro de dépôt 8457

- BILAN ACTIF -

LS9

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Brut	N Amort. et Prov.	Net	N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	209 044		209 044	209 044
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	83 537	80 549	2 988	10 622
Autres immobilisations corporelles	229 361	90 077	139 285	44 942
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 000		4 000	4 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	825 942	170 626	655 316	268 607
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				50 667
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	935 980	53 426	882 554	930 470
Autres créances	214 252		214 252	73 134
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 842		3 842	8 094
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 154 074	53 426	1 100 648	1 062 364
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	1 680 017	224 052	1 455 964	1 330 972
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :			64 112,00	16 450,00

Certifié conforme
[Signature]

- BILAN PASSIF -

LS9

du 01/10/2022 au 30/09/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 20000)	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	39 841	28 163
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 548	11 677
Situation Nette	69 388	61 841
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	69 388	61 841
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	177 332	239 522
Emprunts et dettes financières divers (3)	896	6 346
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	114 545	74 919
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	273 431	268 128
Dettes fiscales et sociales	514 412	449 665
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	305 959	230 552
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 386 576	1 269 131
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 455 964	1 330 972

Renvois :

(1) Dettes :

à Plus d'un an

à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :

(3) Dont emprunts participatifs :

1 386 576,00

30 553,00

1 269 131,00

44 467,00

LS9

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 20 000 euros
Siège Social : 44 RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, 91100 CORBEIL-ESSONNES
812 835 817 R.C.S EVRY

DECISION PRISE LE 30 MARS 2024 D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 7 548 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- Au compte report à nouveau : 7 548 euros portant ainsi ce compte à un total de 47 389 euros.

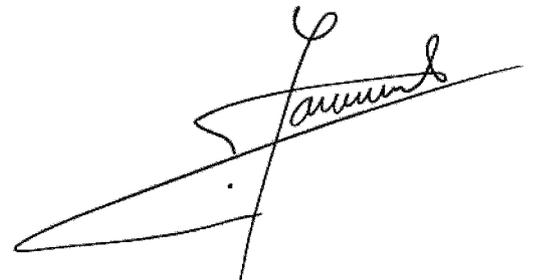
La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Président

copie certifiée conforme à l'original



LS9

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 20 000 euros
Siège Social : 44 RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, 91100 CORBEIL-ESSONNES
812 835 817 R.C.S EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 MARS 2024

Le 30 mars 2024 à 10 heures, au siège social, 44 RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY, 91100 CORBEIL-ESSONNES

Monsieur Marcelino Domingos VIEIRA RIBEIRO , demeurant 46 Boulevard Jean Jaurès 91100 Corbeil-Essonnes
FRANCE

Associé Unique de la société LS9, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Marcelino Domingos VIEIRA RIBEIRO a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération de Monsieur Marcelino Domingos VIEIRA RIBEIRO en sa qualité de Président
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associé Unique approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 7 548 euros.

L'Associé Unique décide l'affectation suivante :

- Au compte report à nouveau : 7 548 euros portant ainsi ce compte à un total de 47 389 euros.



La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Aucune distribution n'a été réalisée au cours des 3 derniers exercices.

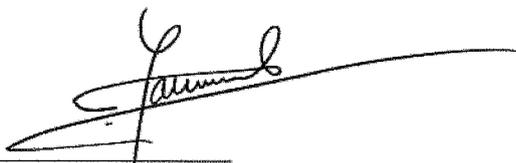
DECISION : REMUNERATION DE MONSIEUR MARCELINO DOMINGOS VIEIRA RIBEIRO EN SA QUALITE DE PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération de la gérance au titre de l'exercice 2023. En outre, les éléments complémentaires et accessoires à la rémunération sont également approuvés (cotisations sociales obligatoires et facultatives, avantage en nature, outil d'épargne salariale,...). Enfin, les frais engagés par la gérance pour le compte de la société pourront être remboursés sur présentation des justificatifs.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé unique